



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **Adoption du programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018** (article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

**AVIS** est donné que le programme triennal des immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 sera présenté lors de la séance extraordinaire à être tenue le **lundi 21 mars 2016** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La séance aura lieu à compter de **18h30**. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 12 mars 2016.

---

Martin Bonhomme, ing. CMA, CPA, MBA  
Directeur général, greffier par intérim